

Processus 1 : Contrôle et Traitement des opérations commerciales et Processus 2 : Contrôle et Production de l'information financière

Avec ces 2 processus, nous sommes au **cœur du métier** comptable mais les autres processus ne sont jamais bien loin...

Savez-vous que les historiens estiment que la comptabilité en partie double est apparue en **1340** à Gênes et que **Luca PACIOLI a édité en 1494** un ouvrage énonçant les principes fondamentaux de la comptabilité en partie double ?

Savez-vous que le Code de Commerce (*Article L 123-12*) **oblige** tout commerçant, personne physique ou personne morale, à tenir une comptabilité ?

Savez-vous que l'objectif essentiel de la comptabilité est de mettre en forme des états financiers : **bilan, compte de résultat et notes annexes** ? Ces états sont un **moyen d'information** des associés, des épargnants, des salariés et des tiers en général.

Savez-vous qu'on note une interpénétration croissante des problèmes fiscaux et des problèmes comptables ? On ne peut pas pratiquer la comptabilité sans connaissances fiscales... car la comptabilité est également un moyen de calcul de la **base de différents impôts**. L'administration fiscale est donc intéressée au premier chef par la détermination du bénéfice imposable dont le point de départ est le résultat obtenu en comptabilité générale.

A quoi s'intéresse la comptabilité ? A tous les flux qui concernent l'entreprise :

- Les achats de m/ses, les achats de matières premières, d'immobilisations... (P1)
- Les ventes de m/ses, les ventes de produits finis... (P1)
- Les salaires versés aux salariés, les cotisations dues aux organismes sociaux (en relation avec le processus 4)
- La TVA due au Trésor Public, l'Impôt sur les sociétés dû à l'Etat, la CET due aux collectivités territoriales (en relation avec le processus 3)
- Les emprunts débloqués par les banques, les remboursements d'emprunts aux banques (en relation avec le processus 6)
- Et bien d'autres flux encore...

La comptabilité va devenir la mémoire de tous ces flux. Le service comptable va procéder à des enregistrements en suivant les règles édictées, entre autres, par le **PCG** (Plan Comptable Général). Toutes les entreprises commerciales et industrielles enregistrent les flux de même nature de la même façon.

Prenons une situation simple et parlons en termes comptables et fiscaux.

Une entreprise achète des m/ses pour une valeur de 500€ HT et les revend à un client 950€ HT. Son fournisseur lui accorde un délai de paiement de 15 jours. Elle-même accorde à son client un délai de paiement de 30 jours.

- Pour un achat à crédit de m/ses, le PCG précise qu'il faut passer l'écriture suivante sur la base de la facture d'achat reçue :

Débiter le compte « Achats de m/ses » pour 500

Débiter le compte « Etat, TVA déductible sur autres biens et services » pour 100 si le taux de TVA pratiqué pour ce type de m/ses est de 20% (étude de la TVA en processus 3)

Créditer le compte « Fournisseur xxx » pour le montant TTC de 600 (TTC = toute taxe comprise)

- Pour la vente à crédit de m/ses, le PCG indique qu'il faut passer l'écriture suivante sur la base de la facture de vente émise

Débiter le compte « Client xxx » pour 1 140 (montant TTC)

Créditer le compte « Ventes de m/ses » pour 950

Créditer le compte « Etat, TVA collectée » pour 190 (si taux de TVA = 20% cf P3)

- **Après ces 2 écritures, les comptes traduisent :**

Un résultat de 450 (produit issu de la vente - charge générée par l'achat)

Une dette envers le fournisseur xxx de 600 (dette à payer à l'échéance prévue)

Une créance sur le client xxx de 1 140 (créance dont le paiement doit s'effectuer à l'échéance prévue)

Un montant de TVA à reverser à l'Etat de 90 (date de versement à respecter cf P3)

La vie d'une entreprise ne se limite pas à ces cas simples d'achat et de vente. Quelle que soit la complexité de l'opération étudiée, la comptabilité la traduit sous forme d'écriture. Des comptes sont donc mouvementés et ces comptes permettent d'aboutir au bilan et au compte de résultat. Les processus 1 et 2 donnent à l'étudiant les compétences en écriture (P1) et en production de bilan et compte de résultat (P2).

Tout ce qui a été écrit ci-dessus relève de la **comptabilité financière**. N'oublions pas l'autre branche de la comptabilité : la **comptabilité de gestion tournée vers l'information interne**. Les informations issues de la comptabilité générale vont être exploitées par les responsables de la gestion pour calculer des coûts, prévoir des coûts, prévoir des résultats et orienter les décisions de gestion (P5). Le **tableur** est l'outil indispensable aux responsables de la gestion. Excel est donc enseigné et utilisé au cours de la formation.

La tenue de la comptabilité s'effectue au moyen de systèmes informatisés (utilisation de PGI, Progiciel de Gestion Intégré). L'apprentissage durant la formation de **logiciels comptables** est de ce fait incontournable.